

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01167 Numéro SIREN : 524 313 681 Nom ou dénomination : ROSSIGNOL & ASSOCIES
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2024 sous le numéro de dépôt 9470

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 FEVRIER 2024

ARRIVEE AU CREDIT
LE 20 JUIN 2024

[...]DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Constatant que le bénéfice distribuable se compose comme suit :

• Du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31-08-2023	282 885.10€
• Du « report à nouveau » figurant au bilan 31-08-2023	457 555.30€
Soit un bénéfice distribuable de	740 440.40€

L'Assemblée Générale décide d'affecter cette somme de la manière suivante :

• A titre de dividende	200 337.50€
• Autres réserves	200 000.00€
• Au compte « report à nouveau »	340 102.90€
Soit un total égal au bénéfice distribuable de	740 440.40€

Le dividende unitaire brut par part sociale est ainsi fixé à 2.75 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social de la Société à compter de ce jour.

Il est précisé que les distributions effectuées au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumises à un prélèvement à la source au titre des contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles au prélèvement social) dont le montant s'élève à 17,2 % du montant brut du dividende.

Le cas échéant, le paiement effectué par la Société auprès des personnes concernées sera diminué à hauteur de ces prélèvements.

Par ailleurs, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de revenus distribués sont assujetties à un prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % calculé sur le montant brut des revenus.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75.000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement. Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du Code Général des Impôts, ces personnes formulent, sous leur responsabilité, leur demande de dispense au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des revenus, en produisant, auprès de la Société, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus est inférieur aux montants susmentionnés.

6, rue Rabelais - 49000 Angers - contact@rossignol-associes.com
tel : +33 (0)2 41 88 82 31

SARL d'expertise comptable et de commissaires aux comptes au capital de 728 500 euros
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de la Loire et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Angers
R.C.S d'Angers 524313681 - N° Intra-communautaire : FR 16524313681

membre d' ABOLUCE

Ce prélèvement à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

L'impôt sur le revenu est déterminé par application d'un taux forfaitaire de 12,8 % ou, sur option globale exercée dans la déclaration de revenus du contribuable, selon le barème progressif.

Il est précisé qu'en cas d'option pour le barème progressif à l'IR, les revenus ainsi distribués seront éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au point 2° du point 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et qu'une fraction de la CSG portant sur ces revenus sera déductible.

La possibilité de pratiquer effectivement l'abattement susvisé est toutefois fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L.131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les revenus distribués perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leurs conjoints ou leur partenaire auxquels ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- Aux prélèvements sociaux pour la fraction des revenus distribués qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leurs comptes courants,
- Aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des revenus distribués qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leurs comptes courants.

L'Assemblée Générale approuve par ailleurs la prise en charge par la Société des cotisations sociales sur les dividendes.

Ainsi, à l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2023, le compte « report à nouveau » sera porté de la somme de 457 555.30 euros à la somme de 340 102.90 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par part	Somme totale distribuée	Revenu éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)	Revenu non éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)
31/08/2022	2.75 €	200 337.50 €	200 337.50 €	-
31/08/2021	0.00 €	0 €	0 €	-
31/08/2020	0.00€	0 €	0 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

« Extrait certifié conforme au PV de l'AG ordinaire annuelle du 29 février 2024 »

Monsieur Stéphane ROSSIGNOL
Le Gérant

Désignation de l'entreprise : SARL ROSSIGNOL & ASSOCIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 6 rue Rabelais		49000 ANGERS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 52431368100016		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 10 8 2 0 2 3	
		N-1 13 10 8 2 0 2 2	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Revenus : (1) Dont droit au bail		CP	
Clause de réserve de propriété : *		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an : CR	
Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cajid Quadra

Désignation de l'entreprise : SARL ROSSIGNOL & ASSOCIES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :728...500.....)	DA	728 500	728 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	102 130	102 130
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	89 850	89 850
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	405 434	672 740
	Report à nouveau	DH	457 555	590 067
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	282 885	467 825
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	2 262	3 088
	TOTAL (I)	DL	2 068 616	2 654 201
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	76 901	95 293
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	942 180	297 185
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	230 706	207 815
	Dettes fiscales et sociales	DY	817 946	799 683
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	52 784	27 870
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	109 146	107 873
	TOTAL (IV)	EC	2 229 664	1 535 719
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 298 280	4 189 920
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 171 358	1 458 859
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 31/08/2023 dont le total est de 4 298 280 euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 282 885 euros ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables (PCG art. 833-1, 833-2/1)

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Fonds de commerce

Conformément au règlement n°2015-6 du 23 novembre de l'ANC, un test de dépréciation du fonds de commerce, dont la durée de vie est non limitée, a été réalisé. Au 31 août 2023, ce test conclu à une absence de perte de valeur du fonds de commerce.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat et frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et les durées d'utilisation suivantes :

- Logiciels	1 ans
- Aménagements A.A.I. s/ sol autrui	5 à 15 ans
- Installations générales	10 ans
- Matériel de bureau et matériels informatiques	2 à 3 ans
- Mobiliers de bureaux	2 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire est estimée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant fondée sur une analyse tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur comptable.

Indemnité de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ ont été calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice, en fonction de la convention collective des experts-comptables. Les engagements sont couverts en partie par les fonds versés par la société dans le cadre d'un contrat d'assurance "PREDICA Extension Fin de Carrière". Le solde figure en engagement hors bilan.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	873 244		
Installations générales agencements aménagements des constructions	186 711		18 831
Installations générales agencements aménagements divers	14 458		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	80 360		13 941
TOTAL	281 530		32 771
Autres participations	105 080		
Autres titres immobilisés	2 001		
TOTAL	107 081		
TOTAL GENERAL	1 261 855		32 771

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			873 244	
Installations générales agencements aménagements constr.			205 542	
Installations générales agencements aménagements divers			14 458	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 020	86 281	
TOTAL		8 020	306 281	
Autres participations		9 975	95 105	
Autres titres immobilisés			2 001	
TOTAL		9 975	97 106	
TOTAL GENERAL		17 995	1 276 631	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 744			4 744
Installations générales agencements aménagements constr.	79 368	12 871		92 239
Installations générales agencements aménagements divers	2 563	1 936		4 499
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	58 052	12 326	8 020	62 358
TOTAL	139 984	27 133	8 020	159 096
TOTAL GENERAL	144 728	27 133	8 020	163 840

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	12 871				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 936				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 326			912	1 738
TOTAL	27 133			912	1 738
TOTAL GENERAL	27 133			912	1 738

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	3 088	912	1 738		2 262
TOTAL	3 088	912	1 738		2 262

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	191 408	50 244	25 664		215 988
TOTAL	191 408	50 244	25 664		215 988
TOTAL GENERAL	194 496	51 156	27 402		218 250
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		50 244	25 664		
exceptionnelles		912	1 738		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	116 408	- 0	116 408
Autres créances clients	2 355 501	2 355 501	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 803	12 803	
Taxe sur la valeur ajoutée	36 838	36 838	
Groupe et associés	12 711	12 711	
Débiteurs divers	3 691	3 691	
Charges constatées d'avance	56 560	56 560	
TOTAL	2 594 512	2 478 104	116 408

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	42	42		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	76 859	18 554	58 306	
Fournisseurs et comptes rattachés	230 706	230 706		
Personnel et comptes rattachés	264 729	264 729		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	127 275	127 275		
Impôts sur les bénéfices	9 207	9 207		
Taxe sur la valeur ajoutée	405 443	405 443		
Autres impôts taxes et assimilés	11 293	11 293		
Groupe et associés	942 180	942 180		
Autres dettes	52 784	52 784		
Produits constatés d'avance	109 146	109 146		
TOTAL	2 229 664	2 171 358	58 306	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 382			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	72 850			72 850

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fond libéral			868 500	868 500	
Total			868 500	868 500	

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 324 217
Autres créances	959
Total	1 325 176

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42
Emprunts et dettes financières diverses	31 807
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 454
Dettes fiscales et sociales	346 134
Autres dettes	10 834
Total	532 271

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	56 560
Total	56 560
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	109 146
Total	109 146

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres titres immobilisés	85 025		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	7
Employés	21
Total	28

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	370 565	90 559
Résultat exceptionnel (hors participation)	- 7 049	- 2 202
Résultat comptable (hors participation)	282 885	88 357

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		98 395
engagement de retraite IFC	98 395	
Total (1)		98 395

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les engagement en matière de départ à la retraite ont été calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice, en fonction de la convention collective des experts-comptables et commissaires aux comptes.

Ils sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle. Les principales hypothèses retenues sont:

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over 4 %
- taux annuel de revalorisation des salaires 3 %
- taux d'actualisation 3 %
- table de mortalité : INSEE 2018-2020
- taux de charges sociales de 48 % pour les cadres et 37 % pour les non cadres

SARL ROSSIGNOL&ASSOCIES
6, rue Rabelais
49000 ANGERS

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
(art. 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales et arrêté du 27.4 .82)

Exercice 2022 / 2023

Informations financières (5)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7)(10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations (1)	(6)	(6) (10)	(en pourcentage)								
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2) (3) 1. Filiales (à détailler). (+ de 50% du capital détenu par la société). SCM de la REYNERIE SAS ROSSIGNOL CONSEIL	21 000	6 206	100,00% 90%	85 025	85 025			46 678	14 922		sté en liquidation ex clos le 30 06 2023
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) SASU CONFLUENZ	3 000	98 202	33,33%	1 000	1 000	-	-	88 499	8 607	-	ex clos le 31 08 2023
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations. 1. Filiales non reprises au paragraphe A. a) Filiales françaises (ensemble) b) Filiales étrangères (ensemble). (4) 2. Participations non reprises au paragraphe A a) Dans les sociétés françaises (ensemble) b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)											

(1) Pour chacune des filiales et des entreprises, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro SIREN
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication.
Lorsque la société a annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des
renseignements que globalement (paragraphe B) en distinguant (a) filiales françaises et (b) filiales étrangères (ensemble)
(3) Pour chaque filiale et entreprise avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au paragraphe A doivent être inscrites
sous ces rubriques

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises
(6) Dans la monnaie locale d'opération
(7) En Euros
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne observations
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne
Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.